
Commission des biens culturels du Québec

**Rapport
annuel
2000-2001**

Rédaction :
Commission des biens culturels du Québec
225, Grande Allée Est
Bloc A — Rez-de-chaussée
Québec (Québec)
G1R 5G5
Tél. : (418) 643-8378
Télec. : (418) 643-8591
Courriel : commission.biens.culturels@mccq.gouv.qc.ca

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1500 D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal — 2001
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-551-19474-1
ISSN 0712-4600

© Gouvernement du Québec — 2001

Tous droits réservés pour tous pays.
La reproduction, par quelque procédé que ce soit
et la traduction même partielles sont interdites
sans l'autorisation des Publications du Québec.

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport des activités de la Commission des biens culturels du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

La ministre de la Culture et des Communications,

Diane Lemieux

Québec, juin 2001

Madame Diane Lemieux
Ministre de la Culture et des Communications
Gouvernement du Québec
Québec

Madame la Ministre,

Conformément à l'article 7.11 de la *Loi sur les biens culturels*, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de l'exercice financier 2000-2001 concernant les activités de la Commission des biens culturels du Québec.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

La présidente,

Louise Brunelle-Lavoie

Québec, juin 2001

Table des matières

Période couverte par le rapport	9	Annexes	
Membres de la Commission des biens culturels au 31 mars 2001	11	I	Extraits des procès-verbaux de la Commission des biens culturels recommandant l'attribution de statuts juridiques et pour lesquels la décision de la ministre était connue au 31 mars 2001 31
Membres dont le mandat est arrivé à échéance au cours de la période visée	11	II	Biens ayant reçu un avis d'intention ou un statut juridique au cours de l'exercice 35
Mandat de la Commission des biens culturels	13	III	Biens ayant fait l'objet d'étude de la part du Comité de conservation des biens mobiliers 37
Personnel permanent de la Commission des biens culturels	15	IV	Publications de la Commission des biens culturels depuis sa création en 1972 39
Crédits alloués à la Commission des biens culturels	15	V	Repères historiques 41
Réunions de la Commission des biens culturels	15	VI	Index des biens mentionnés dans ce rapport 43
Chapitre I		VII	Index des noms de lieu 45
Rapport de la présidente	17		
Chapitre II			
Bilan du rôle aviseur	21		
Chapitre III			
Bilan du rôle de conseiller	25		
Chapitre IV			
Bilan du rôle d'auditeur	27		
Chapitre V			
Exemption de gain en capital pour l'aliénation de biens culturels	29		

Période couverte par le rapport

Le présent rapport de la Commission des biens culturels, le vingt-neuvième depuis sa création en 1972, concerne l'année qui commence le 1^{er} avril 2000 et se termine le 31 mars 2001.

**Membres de la Commission
des biens culturels
au 31 mars 2001**

Madame Louise Brunelle-Lavoie, présidente

Madame Suzel Brunel, vice-présidente

Monsieur Martin Bouffard, avocat

Monsieur Michel Brassard, historien et enseignant

Monsieur Jean Brown, c.a.

Madame Anne Carrier, architecte

Monsieur Claude Dubé, architecte et urbaniste

Monsieur Mehdi Ghafouri, architecte et professeur

Madame Christiane Huot, archiviste

Madame Denise M. Levesque, ex-politicienne municipale

Madame Michèle Paradis, ethno-muséologue

Madame France Vanlaethem, diplômée architecte et professeur

**Membres dont le mandat
est arrivé à échéance au cours
de la période visée**

Madame Moira McCaffrey

Monsieur Roland Désaulniers

Monsieur Philippe Lapointe

Monsieur Marcel Masse

Monsieur Jean Simard

Mandat de la Commission des biens culturels

La Commission des biens culturels est un organisme consultatif auprès de la ministre de la Culture et des Communications. Sans pouvoir décisionnel, elle donne des avis, conseille et écoute.

Pour remplir sa mission, la Commission des biens culturels bénéficie de la formation, de l'expérience et de la diversité de provenance de ses membres. Elle est en effet formée de 12 membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. La présidente et la vice-présidente exercent leurs fonctions à temps plein. Les autres commissaires participent aux réunions mensuelles et aux travaux des différents comités. Par sa composition, la Commission tend à refléter les opinions et les expériences les plus diverses de la société québécoise à l'égard du patrimoine. Elle cherche également à inclure les préoccupations des citoyens de toutes les régions. La Commission rédige des procès-verbaux de ses réunions mensuelles et publie annuellement un rapport de ses activités.

La Commission peut aussi, selon les besoins, faire appel à des comités formés de spécialistes dans l'une ou l'autre des disciplines liées à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine. Certains comités sont statutaires; d'autres peuvent être créés au besoin pour l'étude d'un dossier particulier afin de mieux conseiller la ministre dans ses décisions.

Toute personne qui voudrait présenter une requête, une suggestion ou faire une observation sur un bien culturel ou sur une question visée par la Loi peut s'adresser à la Commission.

Personnel permanent de la Commission des biens culturels

Madame Louise Brunelle-Lavoie, **présidente**

Madame Francine Labrecque, secrétaire de la présidente

Madame Suzel Brunel, **vice-présidente**

Madame Micheline Lafrance, secrétaire de la vice-présidente

Crédits alloués à la Commission des biens culturels

Les crédits alloués à la Commission des biens culturels, pour l'exercice financier 2000-2001, s'élèvent à 404 400 \$.

Le détail des crédits pour 2000-2001 s'établit comme suit :

Programme 03 — Organismes-conseils et sociétés d'État

Élément 01 — Commission des biens culturels

Fonctionnement—personnel	257 900 \$
01 Traitement	257 900 \$
Fonctionnement—autres dépenses	138 852 \$
03 Transports et communications	43 042 \$
04 Services	77 260 \$
05 Entretien et réparation	654 \$
06 Loyer	
autres loyers	2 885 \$
07 Fournitures et approvisionnement	11 967 \$
08 Matériel et équipement	3 044 \$
Capital—autres dépenses	7 648 \$
08 Capital	7 648 \$
Total de l'élément 01 du programme 03	404 400 \$

Réunions de la Commission des biens culturels

En 2000-2001, la Commission des biens culturels a tenu 9 réunions plénières. Ces réunions ont eu lieu aux dates et aux endroits suivants :

Le 25 avril 2000	Conférence téléphonique
Les 27 et 28 juin 2000	Mont Saint-Hilaire
Le 28 août 2000	Montréal
Le 19 octobre 2000	Québec
Le 30 novembre 2000	Québec
Le 1 ^{er} décembre 2000	Québec
Le 9 janvier 2001	Conférence téléphonique
Le 28 février 2001	Québec
Le 1 ^{er} mars 2001	Québec

Chapitre I

Rapport de la présidente

Au moment de la création de la Commission des Monuments Historiques de la province de Québec, en 1922, son premier président, l'Honorable Adélard Turgeon, déclarait ceci :

« La Commission des Monuments Historiques, créée par la Législature à sa dernière session, n'entend pas être seulement une institution statutaire, mais bien un corps vivant et agissant. »

Mon prédécesseur serait-il aujourd'hui satisfait de la croissance de ce « corps vivant et agissant » auquel il a contribué à donner naissance ?

L'année qui vient de s'écouler permet de croire que la grande question du patrimoine fera l'objet d'un engagement encore plus important de la part de l'État, au cours des prochains mois. En effet, le dépôt du rapport du groupe-conseil, présidé par M. Roland Arpin, intitulé *Notre patrimoine, un présent du passé*, a suscité bien des espoirs. On y a vu l'ébauche de cette politique réclamée depuis longtemps par la Commission des biens culturels et par les intervenants du milieu.

Une équipe renouvelée

L'année qui s'achève aura été, pour la Commission des biens culturels, à la fois renouvellement et continuité. À l'automne dernier, après huit années à exercer les fonctions de vice-présidente de la Commission, le poste de présidente m'a été offert. J'essaierai d'être à la hauteur de la confiance qu'on me porte. Au même moment, M^{me} Suzel Brunel devenait vice-présidente, enrichissant la Commission de ses connaissances et expertises dans les domaines de la culture et des communications.

Sept nouveaux commissaires étaient nommés en janvier 2001 par le Conseil des ministres, sur recommandation de M^{me} Agnès Maltais, alors ministre de la Culture et des Communications. Ils remplacent les commissaires sortants et combleront les trois postes demeurés vacants. Ces nouveaux commissaires sont M^{mes} Anne Carrier, architecte de Lévis, Denise M. Levesque, ex-mairesse de Rivière-du-Loup, Michèle Paradis, ethno-muséologue de Nicolet, France Vanlaethem, diplômée architecte et professeur de Montréal ainsi que MM. Martin Bouffard, avocat de Québec, Michel Brassard, historien et enseignant d'Alma et Jean Brown, c.a. de Québec.

Trois commissaires assurent la continuité en poursuivant leur mandat. Il s'agit de M^{me} Christiane Huot, archiviste de Montréal, M. Claude Dubé, architecte et urbaniste de Québec et M. Mehdi Ghafouri, architecte et professeur de Montréal. Je les remercie de leur fidélité et j'accueille avec bonheur celles et ceux qui se sont joints à la Commission cette année. Tous ensemble nous rendrons encore plus « vivant et agissant » ce corps qui, le 21 mars dernier, fêtait son 79^e anniversaire !

Le changement le plus récent à souligner se situe au niveau de la ministre de la Culture et des Communications. La Commission, on le sait, est un organisme consultatif relevant de la ministre. En mars 2001, M^{me} Diane Lemieux entrait en fonction. J'ai déjà eu l'occasion d'apprécier sa rigueur et sa détermination. Au nom des commissaires et des employés, je lui exprime nos meilleurs vœux de bonheur, de satisfaction et de succès au Ministère et je l'assure de notre parfaite collaboration.

Mes collègues se joignent à moi pour manifester respect et admiration à M^{me} Agnès Maltais pour l'appui indéfectible qu'elle a apporté aux travaux de la Commission alors qu'elle était ministre de la Culture et des Communications.

Je rends hommage à mon prédécesseur, M. Marcel Masse, qui a assumé la présidence de la Commission au cours des trois dernières années. Ceux qui l'ont connu dans ces fonctions ont pu apprécier sa passion pour le patrimoine et l'énergie qu'il a employée à le défendre. Je remercie également les quatre commissaires dont le mandat était échu et qui ont été remplacés en janvier dernier, M^{me} Moira McCaffrey et MM. Roland Désaulniers, Philippe Lapointe et Jean Simard. Leur collaboration précieuse a permis à la Commission de maintenir le cap sur des avis et recommandations inspirés d'une belle diversité de points de vue.

La « nouvelle » Commission poursuivra sa mission dans le respect de l'action de ses prédécesseurs en tenant compte du contexte d'aujourd'hui et en privilégiant une vision résolument moderne du patrimoine. Elle s'efforcera de répondre au mandat qui lui est confié, soit celui d'enrichir la collection nationale des biens culturels, de veiller à sa conservation et de promouvoir sa mise en valeur.

Vers une politique du patrimoine

Chargé par la ministre de la Culture et des Communications de préparer la voie à l'élaboration d'une politique du patrimoine, le groupe-conseil, présidé par M. Roland Arpin, a su écouter et faire la synthèse des points de vue d'organismes et de spécialistes intéressés au patrimoine. Les 14 orientations et 35 recommandations retenues sont largement documentées dans le rapport *Notre patrimoine, un présent du passé*, déposé en novembre dernier.

À la demande de M^{me} Maltais, la Commission a examiné attentivement la proposition du groupe-conseil. Elle a présenté ses commentaires et fait ses recommandations sur les suites à donner au dossier.

En résumé, la Commission recommande de regrouper la plupart des orientations du rapport autour de deux orientations fondamentales, auxquelles viennent se greffer des objectifs précis :

Première orientation – Le patrimoine est une richesse collective.

Deuxième orientation – Le patrimoine est une responsabilité partagée.

De la première orientation, découlent les objectifs suivants :

- Enrichir la mémoire et la fierté collectives
- Créer une collection nationale

De la deuxième orientation, découlent ceux-ci :

- Assurer l'exemplarité de l'État
- Intégrer la dimension patrimoniale au cadre de vie des citoyens
- Offrir des lieux de référence et d'expertise au service de la population
- Répondre aux besoins de formation en patrimoine
- Mettre en place de nouvelles voies de financement

La Commission participera à l'élaboration de cette politique du patrimoine, dont les bases sont en voie d'être érigées.

Aussi, au cours de l'année, la Commission a entamé des études qui seront complétées au cours de la période 2001-2002. Entre autres projets, la Commission prépare un cadre de référence pour la gestion des arrondissements historiques; elle travaille à l'élaboration de critères d'évaluation pour le patrimoine religieux et à la préparation d'un guide de mesures de compensation pour l'application du code du bâtiment dans les édifices patrimoniaux.

Au cours des prochains mois, la Commission compte former des comités qui se pencheront sur certains thèmes identifiés comme essentiels dans le rapport Arpin sur le patrimoine. Ainsi, pour conseiller la ministre dans la gestion des archives, la Commission formera un groupe de travail sur la question, l'automne prochain. Au moment d'écrire ces lignes, la Commission explore de nouvelles voies de financement pour assurer l'avenir du patrimoine.

Patrimoine moderne, patrimoine vivant, paysages et archéologie voilà quelques-uns des sujets au programme de recherche des prochaines années.

Une notion à élargir

Le Québec possède depuis 1922 une loi qui lui permet de classer « les monuments et les objets ayant une valeur historique ou artistique. » Inspirée de la législation française et de l'approche qui avait cours à l'époque, cette loi a permis d'identifier et de protéger un certain nombre de biens immobiliers et de collections d'œuvres d'art.

Avec le temps, la notion de « monument » s'est graduellement élargie et la nécessité d'étendre le concept à un ensemble de bâtiments s'est imposée. La loi de 1963 venait consacrer cette évolution en permettant la création d'arrondissements historiques.

Sur sa lancée, le concept du patrimoine a poursuivi son évolution. On parle aujourd'hui de biens matériels, immobiliers et mobiliers, mais également de patrimoine immatériel. Aux arrondissements historiques se sont ajoutés les arrondissements naturels; c'est maintenant au tour des paysages de tenter une percée au rang des biens culturels.

Il faudra donc revoir l'article 1 de la *Loi sur les biens culturels* afin d'y inclure le patrimoine immatériel. Le paysage humanisé qui environne un bien culturel immobilier est déjà présent dans la Loi, par la notion d'aire de protection, et le patrimoine naturel, par celle de l'arrondissement naturel. Cependant, il devient nécessaire de préciser le concept de paysage culturel, terme qui est fréquemment invoqué dans les demandes d'attribution de statut juridique.

Une finalité bien vivante

Héritage reçu et à transmettre, objet qui passe d'une génération à l'autre : la finalité du patrimoine est si évidente qu'on risque d'en oublier la portée. On ne conserve pas uniquement pour conserver.

L'objet ou l'ensemble d'objets, matériel ou immatériel, reconnu ou approprié collectivement comme patrimoine revêt une valeur de témoignage, c'est-à-dire qu'il a valeur de mémoire. Sa présence rappelle un événement historique ou embellit notre cadre de vie. Le patrimoine renseigne sur une façon de vivre ou il devient symbole. Il est chargé de significations multiples.

On peut palabrer longuement sur les limites de définition du « Patrimoine », et d'ailleurs cela se fait allègrement dans le milieu ! Mais quel que soit le sens accordé, la finalité demeure : la notion de transmission est absolument essentielle. On conserve « pour rendre le passé au présent, la mémoire à l'avenir » comme l'exprimait Fernand Dumont dans *Raisons communes*.

Ainsi s'impose un lien fondamental entre patrimoine et identité, entre patrimoine et fierté. Déjà, en 1991, lors de la commission parlementaire sur le projet de politique culturelle, la Commission des biens culturels rappelait que le patrimoine est un bien collectif et une ressource identitaire inestimable :

« Le patrimoine est à la culture ce que la racine est à l'arbre. Plutôt que la partie, il en est le fondement. Le patrimoine maintient la culture québécoise en vie parce qu'il l'interpelle constamment et la nourrit dans ses créations les plus originales. Il lui apporte sa justification comme son goût et sa couleur, son identité propre. »

Le patrimoine est une richesse collective que nous avons le devoir de protéger avec respect et la responsabilité de transmettre avec fierté.

Une responsabilité mobilisatrice

Au premier chef, l'État fait en sorte que les témoins exemplaires de son histoire soient conservés dans une collection nationale, accessible à l'ensemble de la population. Il enrichit la mémoire collective en intégrant dans cette collection les traces essentielles laissées au fil des périodes de l'histoire du Québec et ce, dans tous les domaines.

L'État a le devoir de donner l'exemple dans la conservation de ses propriétés patrimoniales ainsi que dans ses interventions sur l'ensemble du territoire. La politique du patrimoine intéressera donc tous les ministères.

Le milieu souhaite fortement que soient mis sur pied des mécanismes efficaces de concertation entre le ministère de la Culture et des Communications, premier responsable du patrimoine, et, par exemple, le ministère des Transports, maître d'œuvre de projets routiers dans les cœurs de village, le ministère de l'Environnement, dont les interventions touchent

à l'occasion des paysages sensibles, le ministère du Tourisme pour qui la visite des sites patrimoniaux fait partie intégrante de ses campagnes promotionnelles.

Dans la même foulée, une étroite collaboration s'impose avec les établissements d'enseignement, de santé et de services sociaux qui possèdent eux-mêmes une bonne part de nos biens patrimoniaux.

La responsabilité de l'État est importante. Celle de ses partenaires ne l'est pas moins.

Les municipalités et les MRC, responsables de l'aménagement du territoire et de la qualité du cadre de vie des citoyennes et des citoyens, sont, depuis le début des années 1980, des partenaires privilégiés du Ministère par le truchement de nombreuses ententes de développement culturel incluant un volet patrimonial. Grâce à la régionalisation de ses ressources – plutôt qu'à « l'éparpillement des spécialistes » tel que mentionné dans le rapport Arpin – le Ministère a été en mesure de développer de précieuses collaborations aux niveaux local et régional.

Une croissance stratégique

La politique de modernisation du cadre de gestion dont s'est récemment dotée l'administration publique met l'accent sur la qualité des services aux citoyens et la gestion par résultats.

Dans ce contexte, la Commission des biens culturels s'est dotée, en février 2000, d'un outil dynamique pour guider ses actions au cours des trois prochaines années. Le plan stratégique de la Commission, intitulé « Croissance » s'inspire des grandes orientations du ministère de la Culture et des Communications.

La voie dans laquelle s'est engagée la Commission pour la période 2001-2004 se résume comme suit :

1^{ère} orientation – La démocratisation de la culture et des services de communication

Axe d'intervention : La diffusion

Objectif : Sensibiliser les clientèles

2^e orientation – L'adaptation du système culturel et des communications

Axe d'intervention : L'éducation

Objectif : Faire progresser les connaissances

3^e orientation – Le renouvellement de l'action ministérielle

Axe d'intervention : La collaboration à la réflexion gouvernementale

Objectif : Préparer la voie à la nouvelle politique du patrimoine

À ces objectifs viennent se greffer stratégies, moyens et indicateurs de situation ou de résultats.

L'exercice a permis à la Commission d'articuler ses visions et de les traduire en actions axées sur ses clientèles. C'est avec enthousiasme que les commissaires ont abordé cette nouvelle étape de la vie du « corps vivant et agissant » qu'avait imaginé le premier président de la Commission des Monuments Historiques du Québec, en 1922.

En conclusion

Parler de patrimoine c'est parler de biens d'un autre âge. Reconnaître la finalité de sa conservation, c'est lui insuffler vie. Le mettre en valeur, c'est le rendre à son univers humain. Le transmettre de génération en génération, c'est lui accorder sa dimension de mémoire.

« L'homme est ainsi fait que chaque fois que quelque chose se déclenche dans son âme... les impossibilités s'évanouissent. » Jean de La Fontaine

La Commission des biens culturels entend poursuivre avec énergie et détermination la mise en œuvre de cette mission.

Chapitre II Bilan du rôle aviseur

Inspirés d'une vision du patrimoine qui tient compte de l'environnement économique, social et culturel, les avis de la Commission des biens culturels portent sur des questions précises prévues par la *Loi sur les biens culturels* et la *Loi sur les archives* ainsi que sur toute question que la ministre soumet à son attention. La Commission fournit notamment des avis pour la reconnaissance et le classement d'un bien culturel, la délimitation d'une aire de protection, la création d'un arrondissement historique, la gestion des archives et l'émission de permis de recherche archéologique.

1. Recommandations de la Commission à la ministre de la Culture et des Communications quant à l'attribution d'un statut juridique

Au cours de l'année 2000-2001, la Commission a présenté 15 recommandations concernant les biens suivants, préalablement touchés d'un avis d'intention de classement. On trouvera à l'annexe I les extraits des procès-verbaux où sont décrites les raisons justifiant les recommandations de la Commission dans le cas des dossiers pour lesquels la décision de la ministre était connue au 31 mars 2001.

- 00-08 Arrondissement historique de Calixa-Lavallée
- 00-09 La maison Paul-Émile-Borduas, Mont-Saint-Hilaire
- 00-10 Le restaurant Île-de-France, Montréal
- 00-11 La cathédrale Christ-Roi, Gaspé
- 00-15 L'église de Saint-Christophe d'Arthabaska, Victoriaville
- 00-16 L'église et le presbytère de Notre-Dame-de-la-Visitation, Champlain
- 00-18 Église, presbytère et site historique de Sacré-Cœur, Chicoutimi
- 00-19 L'église et le site de l'église de Sainte-Genève-de-Berthier, Berthierville
- 00-20 La maison Louis-Bertrand, L'Isle-Verte
- 00-21 Le site Nisula, MRC de la Haute-Côte-Nord
- 00-22 Le cinéma Impérial, Montréal
- 00-22 Le cinéma Corona, Montréal
- 00-22 Le Théâtre des Variétés, Montréal

01-01 Le site Leber-Lemoyne, Lachine

01-03 Le site E.B. Eddy, Hull

2. Aliénation d'un bien classé appartenant au domaine public (art. 55)

Au cours de l'année 2000-2001, la Commission des biens culturels a, à deux reprises, examiné un dossier d'aliénation d'un bien classé appartenant au domaine public.

Maison des Chapais, Saint-Denis-de-la-Bouteillerie

À sa réunion du 28 juin 2000, la Commission a été saisie d'une demande d'avis sur l'aliénation de la maison des Chapais de Saint-Denis-de-la-Bouteillerie. La SODEC souhaitait transférer la propriété de ce monument historique classé à l'Association touristique de Saint-Denis-de-la-Bouteillerie qui en assume déjà la gestion et l'animation.

La Commission a entériné l'avis défavorable à cette aliénation donné par le Comité des avis parce que l'organisme visé ne lui apparaissait pas avoir les moyens d'assumer la conservation du bien classé.

00-23 À sa réunion du 1^{er} décembre 2000, **ATTENDU QUE** le ministère de la Culture et des Communications s'est engagé à transférer, à l'Association touristique de Saint-Denis-de-la-Bouteillerie, le budget annuel de 24 000 \$ récupéré de la SODEC pour la maison des Chapais;

la Commission des biens culturels accepte à l'unanimité que :

Soit aliénée la maison des Chapais située à Saint-Denis-de-la-Bouteillerie en faveur de l'Association touristique de Saint-Denis-de-la-Bouteillerie.

Le décret d'aliénation a été signé le 21 mars 2001.

3. Restauration de biens mobiliers

Les demandes de restauration de biens mobiliers présentées au Centre de conservation du Québec (CCQ) sont examinées par le Comité de conservation des biens mobiliers et approuvées par la Commission des biens culturels.

Le Comité de conservation des biens mobiliers (CCBM) est un comité consultatif de la Commission des biens culturels. Il est formé de trois membres auxquels peut s'adjoindre au besoin un ou des spécialistes. Lorsqu'il s'est réuni au cours de l'année 2000, le Comité était composé du président de la Commission, M. Marcel Masse, et des commissaires Moira McCaffrey et Jean Simard. Représentante de la Société des musées québécois, M^{me} Sylvie Dufresne agissait à titre d'observateur.

• **Activités du Comité de conservation des biens mobiliers**

Le rôle du CCBM est de porter un jugement sur la valeur intrinsèque d'un bien pour lequel une demande de restauration a été adressée au Centre de conservation du Québec. Lorsque les membres du Comité estiment que, par leur nature propre, les objets possèdent une valeur historique, esthétique ou ethnologique supérieure, un avis favorable est émis quant à l'opportunité de travaux de restauration. Le CCBM soumet ses recommandations à la Commission, qui les entérine ou non. Ces avis sont ensuite acheminés au directeur du Centre de conservation du Québec.

Le CCBM analyse uniquement les demandes en provenance des musées accrédités par le ministère de la Culture et des Communications et celles venant d'organismes à but non lucratif (musées non accrédités, municipalités et autres organismes parapublics, communautés religieuses, etc.). Le 1^{er} février 1991, la Commission élargissait le mandat du CCBM. En effet, à la demande du Centre de conservation, le CCBM s'est vu confier la responsabilité de coordonner les demandes adressées à l'Institut canadien de conservation (ICC) par des institutions québécoises.

Au cours de l'année 2000, le CCBM s'est réuni deux fois et il a étudié 29 dossiers. Le Comité a donné 24 avis favorables et 5 avis défavorables. On trouvera à l'annexe III la liste des biens ayant fait l'objet d'étude de la part du CCBM au cours de la période visée.

Dix-huit autres dossiers ont été soumis au CCBM pour information seulement. Il s'agit d'œuvres restaurées en vertu d'un contrat entre le CCQ et des propriétaires de biens, non admissibles à des services gratuits du Centre parce qu'il s'agit de fabriques paroissiales ou de propriétaires privés.

4. Demandes de permis et de contribution ou subvention

Les demandes de permis et de contribution ou subvention présentées à la Commission des biens culturels sont examinées en son nom par le Comité des avis. Ce comité est formé en vertu des dispositions de l'article 7.5, paragraphe 2 de la *Loi sur les biens culturels*. Tel qu'il y est stipulé, le Comité est constitué d'au moins trois membres, dont le président et deux autres personnes désignées par la Commission. D'avril à novembre 2000, le Comité des avis était composé de M. Marcel Masse, président, de M^{me} Louise Brunelle-Lavoie, vice-présidente, de M. Mehdi Ghafouri, architecte et de M. François Varin, architecte. À partir du 1^{er} novembre 2000, le Comité des avis était composé de M^{me} Louise Brunelle-Lavoie, présidente, M^{me} Suzel Brunel, vice-présidente, de M. Mehdi Ghafouri, architecte et de M. François Varin, architecte.

Tel qu'il est prévu à l'article 7.5 de la *Loi sur les biens culturels*, le Comité des avis fait également l'analyse des demandes d'avis concernant les permis de recherche archéologique délivrés par la ministre en vertu de l'article 35 de la Loi. Pour l'étude de ces dossiers, le Comité s'est adjoint un spécialiste externe, l'archéologue Jacques Guimont.

• **Activités du Comité des avis**

Afin de répondre efficacement aux demandes des requérants, le Comité des avis adopte un calendrier des réunions prévoyant des rencontres en alternance à Québec et à Montréal. De cette façon, le Comité se réunit à peu près toutes les deux semaines.

Au cours de l'année 2000-2001, le Comité a étudié 198 demandes de permis d'interventions sur un bien culturel ou dans un arrondissement historique, 66 demandes de permis de fouilles archéologiques et 43 dossiers de contributions ou subventions.

Le Comité a émis 115 avis favorables, demandé 40 sursis pour information complémentaire et donné 43 avis défavorables. Enfin, le Comité des avis a pris connaissance de 508 dossiers pour des travaux mineurs.

Le Comité des avis dépose mensuellement un rapport de ses activités à l'ensemble de la Commission. À l'occasion, il soumet à sa discrétion des dossiers dont la portée ou les incidences méritent d'être considérées par l'assemblée. Au cours de la période visée, les dossiers suivants ont été soumis à l'attention des commissaires :

- Banque des Marchands, Montréal
- Pulperie, Chicoutimi
- Maison Notman, Montréal
- Maison Bélisle, Terrebonne
- Manoir Mauvide-Genest, Saint-Jean, Île d'Orléans
- Goélette Saint-André, Saint-Joseph-de-la-Rive
- Grange Lajoie, Saint-Urbain
- Site de la Grave, Havre-Aubert, Îles de la Madeleine
- Cinéma York, Montréal
- Résidence unifamiliale, Sainte-Famille, Île d'Orléans
- Réfection de façade, arrondissement historique, Charlesbourg
- Structure d'entreposage de fumier, Saint-Jean, Île d'Orléans
- Construction d'un laboratoire et d'une maternité pour lapins, Sainte-Famille, Île d'Orléans
- Restaurant Île-de-France, Montréal
- Bâtiments dans l'arrondissement historique du Vieux-Québec
- Auberge Saint-Antoine, Vieux-Québec
- Faubourg Québec, Montréal
- Route 132, Laprairie
- Chalouperie Godbout, Saint-Laurent, Île d'Orléans

5. Demandes concernant les archives

Les demandes présentées à la Commission des biens culturels en vertu de la *Loi sur les archives* sont examinées en son nom par le Comité des archi-

ves formé de membres de la Commission et de spécialistes externes provenant du milieu archivistique.

Lorsqu'il s'est réuni pendant l'année 2000, le Comité était constitué de M^{mes} Louise Brunelle-Lavoie, vice-présidente, Christiane Huot, archiviste, et Fabienne Migneault, archiviste.

• Les activités du Comité des archives

Le Comité des archives a été institué en 1984 à la suite de l'adoption de la *Loi sur les archives* (c. A-21.1). Il assume deux mandats : le premier lui est donné par la *Loi sur les biens culturels* (a. 7.5, paragraphe 3^o). Il s'agit d'exercer, au nom de la Commission, les fonctions attribuées à celle-ci par la *Loi sur les archives*. Dans la pratique, le Comité des archives répond aux demandes d'avis de la ministre touchant les archives et les recommandations du Comité sont celles de la Commission.

Le second mandat du Comité des archives est de conseiller la Commission. En effet, la Commission, lorsqu'elle le juge utile, peut demander l'opinion du Comité des archives sur des questions prévues par la *Loi sur les archives*. Dans pareille situation, le Comité fait une étude et une analyse de la ou des questions soumises et produit un rapport pouvant contenir des recommandations. Ce rapport peut être déposé ou présenté et débattu devant la Commission par les membres du Comité des archives. En somme, le Comité possède un pouvoir de recommandation.

Au cours de l'année, le Comité des archives a donné un avis favorable au dépôt de documents inactifs de la municipalité de Lac-Bouchette auprès du Service d'archives privées agréé de la Société d'histoire de Roberval ainsi qu'un avis favorable au nouveau Recueil des règles de conservation des documents des établissements de santé et de services sociaux.

6. Bilan des avis donnés au cours des trois dernières années

Données statistiques	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Classement, reconnaissance, déclassé, maintien de statut	9	3	15
Aliénation d'un bien classé ou reconnu comme appartenant au domaine public	1	s/o	1
Transport hors Québec	2	1	s/o
Demandes de permis	395	302	264
Contributions et subventions	57	42	43
Protocoles d'entente	3	4	s/o
Comité de conservation des biens mobiliers (CCBM)	11 (51 biens)	3 (3 biens)	29 biens et collections
Comité des archives	8 + calendrier de la CBC	1	2

Chapitre III

Bilan du rôle de conseiller

La Commission agit également à titre de conseiller. Elle peut en effet faire à la ministre des recommandations sur toute question relative à la conservation des biens culturels visés par la *Loi sur les biens culturels*, et à la gestion des archives publiques et privées visées par la *Loi sur les archives*.

1. Officialisation des toponymes des biens immobiliers classés et reconnus biens culturels

Entreprise l'année dernière, la révision des toponymes des biens immobiliers classés et reconnus biens culturels s'est poursuivie au cours de 2000-2001 en vue de leur officialisation par la Commission de toponymie. Au total cette année, 584 toponymes ont été révisés.

Près de la moitié des toponymes revus, soit 286, font l'objet d'une recommandation auprès de la ministre de la Culture et des Communications. Ils sont géographiquement répartis comme suit :

Région 01 – Bas-du-fleuve	18
Région 02 – Saguenay-Lac Saint-Jean	17
Région 04 – Mauricie	22
Région 05 – Estrie	13
Région 06 – Montréal	105
Région 07 – Outaouais	12
Région 08 – Abitibi-Témiscamingue et	
Région 10 – Nord du Québec	10
Région 09 – Côte-Nord	10
Région 11 – Gaspésie- Îles de la Madeleine	10
Région 12 – Chaudière-Appalaches	55
Région 17 – Centre-du-Québec	14

Au cours du prochain exercice financier, les 298 toponymes restants seront soumis à l'approbation de la ministre en vue de leur officialisation par la Commission de toponymie. Ils concernent les régions de Québec (163 toponymes), Laval-Laurentides-Lanaudière (44) et de la Montérégie (91).

2. Comité des classements

Le 27 juin 2000, le Comité des classements déposait son rapport à l'assemblée des commissaires qui l'acceptaient à l'unanimité (décision 00-12 au procès-verbal) et en recommandaient la diffusion auprès d'intervenants intéressés qui seraient invités

à compléter la liste de biens susceptibles de faire partie de la collection nationale de biens culturels.

Le rapport du Comité a fait l'objet d'une publication par la Commission des biens culturels sous le titre *Un patrimoine incontournable*.

3. Gestion des arrondissements historiques

Comme suite au document publié, en février 2000, par la Commission des biens culturels dans la série *Réflexion*, sous le titre *La gestion des arrondissements historiques – Bilan et perspectives*, la Commission entreprenait en 2000-2001 l'étude de la littérature internationale et nationale traitant des grands courants de pensée qui guident les interventions dans les arrondissements historiques. L'étude, complétée en avril 2001, sera analysée par un comité spécialement formé pour édifier les bases d'un guide d'interventions en milieu patrimonial dont la publication est prévue pour l'exercice 2001-2002.

4. Groupe de travail sur le patrimoine religieux

Le 28 août 2000, le Groupe de travail sur le patrimoine religieux déposait son rapport à l'assemblée des commissaires qui l'acceptaient à titre de document de réflexion et en recommandaient la diffusion auprès des intervenants concernés par le sujet afin de lancer la discussion.

Ce document publié par la Commission des biens culturels dans la série *Réflexion*, sous le titre *Le patrimoine religieux. Rapport-synthèse*, a fait l'objet d'une large distribution auprès des intervenants impliqués dans la sauvegarde du patrimoine religieux.

5. Publication

La Commission publiait, en mars 2001, un supplément aux *Chemins de la mémoire* dans lequel sont décrits les 35 biens ayant reçu un statut juridique depuis la parution des deux premiers tomes, soit de 1987 à 1999. Cette publication est disponible en librairie et aux Publications du Québec.

Chapitre IV

Bilan du rôle d'auditeur

La Commission des biens culturels possède, en vertu de l'article 7.6, paragraphe 2 de la *Loi sur les biens culturels*, un mandat d'audition qu'elle remplit par différents moyens. Elle peut recevoir et entendre des requêtes et des suggestions de la part d'individus et de groupes sur toute question visée par la Loi. Après avoir prêté une oreille attentive aux divers milieux et intervenants concernés par ces questions, la Commission transmet l'information pertinente à la ministre et lui fait des recommandations qui tiennent compte de la perception des intervenants.

1. Les auditions

L'article 24 du *Règlement de régie interne* de la Commission prévoit la formation d'un Comité d'audition. Ce comité a une double fonction : entendre toute personne intéressée par un avis d'intention de classement d'un bien culturel, et recevoir et entendre les requêtes et les suggestions des individus et des groupes sur toute question visée par la Loi.

Le Comité d'audition est formé de trois membres. Selon la nature des dossiers soumis, l'un ou l'autre commissaire peut être appelé à participer au Comité d'audition.

Au cours de l'année 2000-2001, la Commission a tenu neuf auditions formelles et cinq rencontres d'information demandées par des individus sur des dossiers dans lesquels la Commission est intervenue. Les auditions et rencontres ont eu lieu aux dates suivantes :

• Auditions formelles :

Le 19 avril 2000

Dossier : Le Centre de recherche en oncologie de l'Hôtel-Dieu de Québec

Le 28 août 2000

Dossier : Pose d'antennes de téléphonie dans le clocher de l'église de La Nativité, La Prairie

Le 31 octobre 2000 – 3 auditions

Dossier : Le moulin Lemay, Ville de Portneuf

Le 27 février 2001 – 4 auditions

Dossier : Le site de l'église de Sainte-Marie de Beauce

• Rencontres d'information :

Entre le 1^{er} décembre et le 9 janvier :

Dossier : Agrandissement de l'Auberge Saint-Antoine, Vieux Québec

Dossier : Construction d'un laboratoire et d'une maternité pour lapins, Sainte-Famille, Île d'Orléans

Dossier : Paramètres urbanistiques, Faubourg Québec, Montréal

Dossier : Réaménagement de la route 132, La Prairie

Dossier : Chalouperie Godbout, Saint-Laurent, Île d'Orléans

2. Les tournées régionales

La Commission des biens culturels profite de ses tournées en région pour rencontrer les directions régionales du ministère de la Culture et des Communications et pour écouter les suggestions des individus et des groupes sur toute question visée par la *Loi sur les biens culturels*.

En août 2000, le président et la vice-présidente d'alors ont visité les régions de la Basse-Côte-Nord et de la Montérégie. En novembre 2000, la présidente et la vice-présidente, nouvellement nommées, ont visité les directions régionales de l'Estrie, la Mauricie—Centre du Québec, la Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Laval, Lanaudière, Laurentides, l'Abitibi-Témiscamingue et Montréal.

3. Les colloques et les congrès

La participation à des colloques et à des congrès est aussi un moyen utilisé par la Commission pour remplir son rôle d'auditeur.

La présidente a participé en tant que conférencière à plusieurs colloques et congrès dont le premier colloque traitant du Patrimoine géologique du Québec, en septembre 2000 et le colloque annuel ICOMOS, en novembre 2000, à Montréal.

Elle a assisté à la Conférence annuelle de la Fondation Héritage Canada à Calgary, en septembre 2000 et a participé, en octobre 2000, à une mission en France sur la gestion des secteurs sauvegardés.

Elle a aussi participé à l'organisation, en juin 2000, d'une première rencontre du Conseil de l'Europe et de la Commission des biens culturels.

Chapitre V

Exemption de gain en capital pour l'aliénation de biens culturels

Il y a une exception aux rôles consultatifs de la Commission. Depuis l'instauration de la mesure *Exemption de gain en capital pour don ou vente de biens culturels*, la Commission des biens culturels a le mandat d'émettre les attestations pour l'aliénation de biens culturels en faveur d'un centre d'archives agréé ou d'une institution muséale accréditée. Cette mesure a aussi été étendue à la vente de biens culturels à ces mêmes institutions et elle a trouvé son expression légale dans la *Loi sur les impôts*.

La Commission a rédigé un document d'information à l'intention des institutions admissibles. Elle y décrit la mesure et elle précise la marche à suivre pour s'en prévaloir.

Au cours de l'année 2000-2001, la Commission a émis une attestation d'exemption fiscale pour don ou vente d'un bien culturel. Il s'agit d'une œuvre de Serge Lemoyne donnée au Musée du Québec par la succession de l'artiste.

Annexe I

Extraits des procès-verbaux de la Commission des biens culturels recommandant l'attribution de statuts juridiques et pour lesquels la décision de la ministre était connue au 31 mars 2001

Procès-verbal des 27 et 28 juin 2000

00-10 Restaurant Île-de-France du magasin Eaton, Montréal

ATTENDU QUE :

- Le restaurant Île-de-France possède une valeur documentaire confirmée comme représentant de nouveaux services offerts aux clientèles des grands magasins à partir du début du XIX^e siècle ;
- Le restaurant Île-de-France est l'œuvre de Jacques Carlu, un des maîtres de l'art moderne ;
- Le restaurant Île-de-France possède une valeur architecturale inscrite dans la tradition de l'architecture art déco dont il est un des exemples les plus riches et les mieux conservés ;

la Commission des biens culturels recommande à l'unanimité que :

1. **Soient classés à titre de monuments historiques le foyer-promenoir, la salle à manger et sa cuisine attenante, situés au 9^e étage de l'ancien magasin Eaton, rue Sainte-Catherine, à Montréal, et que ce bien soit identifié : « Restaurant Île-de-France »**
2. **Soit classé bien culturel le mobilier conçu par Jacques Carlu, tel qu'identifié dans l'inventaire ;**
3. **Soient classés biens culturels 14 hors-reliefs exécutés par Denis Gélin ;**
4. **Soient classées biens culturels les grandes peintures murales de Natacha Carlu, intitulées *Dans un parc* et *Amazones*.**

Procès-verbal des 27 et 28 juin 2000

00-11 Cathédrale Christ-Roi, Gaspé

ATTENDU QUE :

- Les études historiques existantes ne permettent pas d'affirmer que Jacques Cartier est venu implanter le christianisme dans le Nouveau-monde puisque, comme le rappelle Marcel Trudel, il y avait déjà plus de 40 ans que des Espagnols œuvraient à cette implantation en Amérique du Nord et que le caractère symbolique de la cathédrale de Gaspé demeure limité ;
- Les motifs réels des voyages de Cartier étaient davantage inspirés par la recherche d'un passage vers la mer d'Asie et la découverte d'or et de richesses que par l'évangélisation. Lionel Groulx lui-même constate cet objectif en soulignant qu'en cette affaire, s'il y a mystique, « c'est une mystique de commerçants derrière laquelle se profile une rivalité politique » ;
- Les qualités architecturales de la cathédrale de Gaspé restent à être confirmées par une étude comparative ;

la Commission des biens culturels à l'unanimité :

1. **Ne recommande pas le classement ou la reconnaissance de la cathédrale Christ-Roi de Gaspé ;**
2. **Recommande la formation d'un groupe de travail sur le patrimoine moderne afin de définir l'approche à utiliser pour l'identification du bien, sa conservation et sa mise en valeur ;**
3. **Recommande que les travaux de ce comité soient complétés par un inventaire ;**
4. **Recommande que l'inventaire soit réalisé par secteur, la priorité étant accordée au patrimoine religieux qui fait déjà l'objet de plusieurs demandes de classement ou de reconnaissance.**

Procès-verbal du 28 août 2000

00-16 Église et presbytère de Notre-Dame-de-la-Visitation, Champlain

ATTENDU :

- Que l'église de Notre-Dame-de-la-Visitation, œuvre de Gédéon Leblanc, se démarque par la majesté et l'équilibre dans la composition de sa façade ;
- Que son décor intérieur, réalisé entre 1883 et 1887 par François-Xavier-Édouard Meloche, est particulièrement bien intégré à la voûte romane et qu'il présente une grande unité ;
- La valeur historique et artistique des tableaux et des objets témoins de l'histoire de la paroisse qui sont dans cette église ;

la Commission des biens culturels recommande à l'unanimité :

- 1. Le classement à titre de monument historique de l'église de Notre-Dame-de-la-Visitation et de son contenu ;**
- 2. Le classement comme site historique de l'ensemble institutionnel comprenant l'église, le presbytère, le cimetière, l'ancien couvent, l'école et le terrain de la Fabrique jusqu'au fleuve.**

Procès-verbal du 19 octobre 2000

00-18 Église et presbytère de Sacré-Cœur, Chicoutimi

ATTENDU QUE :

- L'église et le presbytère de Sacré-Cœur de Chicoutimi forment un ensemble historique en tant que lieu d'implantation des Eudistes au Québec, en 1903 ;
- L'église et le presbytère possèdent une valeur d'art confirmée, leur conception et leur mise en œuvre ayant fait l'objet d'une attention soutenue de la part des Eudistes et de leurs architectes ;
- L'église et le presbytère occupent une position privilégiée dans le quartier du Bassin qui est le plus ancien quartier de Chicoutimi ;
- L'architecture intérieure de l'église contribue à l'unité de l'œuvre architecturale, en complétant le monument dans l'esprit de ses concepteurs ;
- Le presbytère, figure dominante d'un château « à la française », est doté d'une architecture intérieure de qualité ;

la Commission des biens culturels recommande à l'unanimité :

- 1. Le classement de l'église et du presbytère de Sacré-Cœur de Chicoutimi à titre de monuments historiques ;**
- 2. Le classement de l'ensemble comprenant le terrain de la Fabrique et les deux monuments à titre de site historique ;**
- 3. Qu'une aire de protection soit attribuée aux deux monuments afin d'en protéger les abords ;**
- 4. Le classement de certains biens mobiliers jugés significatifs et figurant à l'inventaire.**

Procès-verbal du 1^{er} décembre 2000

00-22 Les cinémas Impérial, Corona, et le Théâtre des Variétés, Montréal

ATTENDU :

- Que les bâtiments issus de l'exploitation cinématographique constituent des témoins importants du patrimoine québécois ;
- La signification historique particulière que portent les anciens cinémas comme témoignage de l'histoire culturelle du Québec ;
- L'opportunité de conserver les bâtiments les plus significatifs de l'architecture cinématographique ;
- L'intérêt architectural des anciens cinémas, tant sur le plan de la conception, des traitements et de la réalisation, tel que démontré dans l'étude commandée par la Direction de Montréal ;
- L'importance de ces lieux de divertissement dans le paysage urbain et l'imaginaire des Québécois ;
- Qu'ils représentent les grands courants internationaux de l'architecture cinématographique et que dans ce contexte, les cinémas de Montréal illustrent les grandes étapes de développement de cette nouvelle fonction ;

la Commission des biens culturels recommande à l'unanimité que :

Soient reconnus à titre de biens culturels les cinémas Impérial, Corona et le Théâtre des Variétés de Montréal, tous trois ayant conservé leurs extérieur et intérieur, et obtenu une cote de niveau 2 à l'évaluation patrimoniale commandée par la Direction de Montréal du ministère de la Culture et des Communications.

Annexe II

Biens ayant reçu un avis d'intention ou un statut juridique au cours de l'exercice

1. Biens pour lesquels un avis d'intention a été émis :

1. Église, presbytère et site historique de Sacré-Cœur, Chicoutimi, renouvelé le 1^{er} avril 2000
2. Maison Paul-Émile-Borduas, Mont-Saint-Hilaire, 13 avril 2000
3. Église et site de l'église de Sainte-Genève-de-Berthier, Berthierville, 27 avril 2000
4. Site Nisula, MRC de la Haute-Côte-Nord, 1^{er} juin 2000
5. Maison Louis-Bertrand, L'Isle-Verte, 15 juin 2000
6. Église de Saint-Christophe d'Arthabaska, Victoriaville, 22 juin 2000
7. Ensemble de bureau de l'École nationale du meuble de Montréal, 22 août 2000
8. Église et site de l'église de Sainte-Marie de Beauce, 19 septembre 2000
9. Moulin Lemay, Portneuf, 31 octobre 2000
10. Îlot Trafalgar-Gleneagles, Montréal, 1^{er} novembre 2000
11. Site Leber-Lemoyne, Lachine, 17 novembre 2000
12. Site E.B. Eddy, Hull, renouvelé le 14 décembre 2000
13. Recensement de 1825 de Jacques Viger, 14 décembre 2000
14. Pont Ducharme, La Bostonnais, 18 janvier 2001

5. Église de Notre-Dame-de-la-Visitation, Champlain, 22 mars 2001
6. Église, presbytère et site historique de Sacré-Cœur, Chicoutimi, 29 mars 2001

2. Biens qui ont été classés ou reconnus :

1. Restaurant Île-de-France, son mobilier et ses espaces connexes incluant la cuisine, le foyer et les corridors, Montréal, 24 août 2000
2. Vestiges de l'ancien canal de Beauharnois, Melocheville, Saint-Timothée et Salaberry-de-Valleyfield, 26 octobre 2000
3. Cathédrale Christ-Roi, Gaspé, 25 janvier 2001
4. Cinémas Impérial, Corona et Théâtre des Variétés, Montréal, 22 février 2001

Annexe III

Biens ayant fait l'objet d'étude de la part du Comité de conservation des biens mobiliers

- **Musée des Ursulines**
Parement d'autel en cuir avec médaillon
Sacré-Cœur, peinture
Apothéose de Sainte-Ursule et de Sainte-An-gèle, peinture
Parement d'autel Sainte-Famille
Jésus Prêchant, sculpture
- **Musée Colby Curtis**
Deux chaises d'appoint
Table de toilette
Table de jeu
Grande armoire avec portes sur le côté
Commode à quatre tiroirs
Causeuse Windsor
Hattie arrangeant des fleurs, peinture
Portrait de Charles Carroll Colby II
Portrait de Abby Lemira Colby Aikins
Robe
- **Musée David M. Stewart**
Coffret à couteaux
Chaise à porteurs
Éventail
Paire de porte-écrans de chandelier
Coffret à outils de jardinage
- **Musée de Kamouraska**
Ombrelle
- **Musée Marsil**
Costume de bain
Ensemble d'équitation
- **Musée d'art de Joliette**
Christ en majesté, peinture
Crucifixion, peinture
Patterned Squares, peinture
Abstraction, peinture
Composition, peinture
- **Musée de la ville de Lachine**
Artefacts – Maison LeBer-Lemoyne

Annexe IV

Publications de la Commission des biens culturels, depuis sa création en 1972

Rapport annuel 1972-1973,
Éditeur officiel du Québec, 60 pages.

Rapport annuel 1973-1974,
Éditeur officiel du Québec, 56 pages.

Rapport annuel 1974-1975,
Éditeur officiel du Québec, 193 pages.

Rapport annuel 1975-1976,
Éditeur officiel du Québec, 180 pages.

Rapport annuel 1976-1977,
Éditeur officiel du Québec, 248 pages.

Rapport annuel 1977-1978,
Éditeur officiel du Québec, 56 pages.

Rapport annuel 1978-1979,
Éditeur officiel du Québec, 58 pages.

Rapport annuel 1979-1980,
Éditeur officiel du Québec, 131 pages.

Rapport annuel 1980-1981,
Éditeur officiel du Québec, 119 pages.

Rapport annuel 1981-1982,
Éditeur officiel du Québec, 118 pages.

Rapport annuel 1982-1983,
Éditeur officiel du Québec, 72 pages.

Rapport annuel 1983-1984,
Éditeur officiel du Québec, 60 pages.

Rapport annuel 1984-1985,
Éditeur officiel du Québec, 62 pages.

Rapport annuel 1985-1986,
Les Publications du Québec, 72 pages.

Rapport annuel 1986-1987,
Les Publications du Québec, 70 pages.

Rapport annuel 1987-1988,
Les Publications du Québec, 40 pages.

Rapport annuel 1988-1989,
Les Publications du Québec, 31 pages.

Rapport annuel 1989-1990,
Les Publications du Québec, 34 pages.

Rapport annuel 1990-1991,
Les Publications du Québec, 35 pages.

Rapport annuel 1991-1992,
Les Publications du Québec, 39 pages.

Rapport annuel 1992-1993,
Les Publications du Québec, 27 pages.

Rapport annuel 1993-1994,
Les Publications du Québec, 38 pages.

Rapport annuel 1994-1995,
Les Publications du Québec, 44 pages.

Rapport annuel 1995-1996,
Les Publications du Québec, 43 pages.

Rapport annuel 1996-1997,
Les Publications du Québec, 48 pages.

Rapport annuel 1997-1998,
Les Publications du Québec, 43 pages.

Rapport annuel 1998-1999,
Les Publications du Québec, 45 pages.

Rapport annuel 1999-2000,
Les Publications du Québec, 47 pages.

Les amateurs en archéologie au Québec : situation et recommandations, rapport préparé par François Picard, mars 1981, 69 pages. (broché)

Recommandations de nouvelles mesures fiscales favorisant la conservation et la rénovation des immeubles anciens, rapport préparé par Pierre Asselin, Marie Blais et Marc Rondeau, janvier 1983, 116 pages. Comprend 21 tableaux et 11 graphiques. (broché)

Le patrimoine maritime au Québec, rapport préparé par François Picard, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1983, 66 pages. Comprend des photographies, des illustrations et une carte. (épuisé)

Le patrimoine agricole et horticole au Québec, rapport préparé par Jean Provencher, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1984, 94 pages. Comprend des illustrations, des plans et des cartes géographiques. (épuisé)

Traditions maritimes au Québec, actes du colloque international tenu du 10 au 13 octobre 1984, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1985, 695 pages.

Le patrimoine industriel au Québec, rapport préparé par Louise Trottier, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1985, 85 pages. Comprend des photographies et des illustrations. (épuisé)

Étude exploratoire sur les immeubles vacants ou incendiés, un problème de vacance, rapport préparé par Richard Adam, Québec, Commission des biens culturels, 1986, 64 pages. Comprend une carte.

Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec, tome I, Québec, Commission des biens culturels/Les Publications du Québec, 1990, 540 pages. Comprend des photographies, des cartes et des illustrations. (épuisé)

Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec, tome II, Québec, Commission des biens culturels/Les Publications du Québec, 1991, 565 pages. Comprend des photographies, des cartes et des illustrations.

Patrimoine muséologique au Québec, Repères chronologiques, par Cyril Simard, Andrée Lapointe, Cornéliu Kirjan, Québec, Commission des biens culturels/Direction des communications, ministère des Affaires culturelles du Québec, 1992, 112 pages. Comprend des photographies et des illustrations.

La Passion du patrimoine, La Commission des biens culturels du Québec 1922-1994, par Alain Gelly, Louise Brunelle-Lavoie et Cornéliu Kirjan, Québec, Éditions du Septentrion, 1995, 300 pages. Comprend des photographies et des cartes.

Monuments historiques, «Le Québec», no 196, mai 1995, 124 p.

Le patrimoine religieux au Québec, rapport préparé par Jean Simard, Québec, Publications du Québec, 1998, 56 pages. Comprend des illustrations et des photographies.

Les chemins de la mémoire. Biens mobiliers du Québec, tome III, Québec, Commission des biens culturels/Les Publications du Québec, 1999, 428 pages.

Les chemins de la mémoire – Supplément 1987-1999, Québec, Commission des biens culturels, 2000, 34 pages.

Un patrimoine incontournable, Québec, Commission des biens culturels du Québec, 2000, 70 pages.

Réflexion: Document de réflexion de la Commission des biens culturels du Québec

- n° 1: Pointe-à-Carcy. Principes d'aménagement et d'intervention.
- n° 2: La conservation des biens mobiliers. Une question à débattre.
- n° 3: Patrimoine et éducation. Mémoire de la Commission des biens culturels présenté aux états généraux sur l'éducation.

- n° 4: Place Royale. Quelques choix d'interventions.
- n° 5: Le patrimoine religieux du Québec. Situation et avenir.
- n° 6: Pour une politique de la commémoration au Québec : bilans et pistes de discussion.
- n° 7: Avis de la Commission des biens culturels concernant une politique gouvernementale de concours d'architecture.
- n° 8: Analyse du corpus des biens classés et reconnus.
- n° 9: La gestion des arrondissements historiques. Bilan et perspectives
- n° 10: Patrimoine et réglementation du bâtiment.
- n° 11 : Le patrimoine religieux. Rapport-synthèse.

Information : Document d'information de la Commission des biens culturels du Québec

- n° 1: Les organismes consultatifs sur le patrimoine.
 - n° 2: Monument historique, conservation, restauration.
- Patrimoine: Bulletin d'information de la Commission des biens culturels du Québec*
- volume 1, numéros 1 à 4
 - volume 2, numéros 1 et 2
 - volume 3, numéros 1 et 2
 - volume 4, numéros 1 et 2
 - volume 5, numéro 1

Annexe V

Repères historiques

- 1922 Création de la Commission des monuments historiques par la *Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique* [12 Georges V, c. 30], (21 mars).
- 1922-1930 Mandat d'Adélarde Turgeon au poste de premier président de la Commission.
- 1923-1927 Publication des premiers inventaires de la Commission : *Les monuments commémoratifs* (1923), *Les vieilles églises de la province de Québec* (1925), *Vieux manoirs, vieilles maisons* (1927), sous la direction du secrétaire Pierre-Georges Roy.
- 1924 Début du programme d'installation de plaques et d'inscriptions commémoratives par la Commission.
- 1929 Classement des premiers monuments historiques par la Commission : Maison des Jésuites, à Sillery (21 mars); Château de Ramezay, à Montréal (29 mars); église Notre-Dame-des-Victoires, à Québec (11 juillet).
- 1931-1944 Mandat de Ralph-Albert Benoît au poste de président de la Commission.
- 1934 Début de l'inventaire des œuvres d'art de la région de Québec, dressé par Gérard Morisset.
- 1935 Adoption de la *Loi sur l'Île d'Orléans*.
- 1937 Mise sur pied du Service de l'inventaire des œuvres d'art, par Gérard Morisset.
- 1952 Amendement de la loi de 1922 : introduction des notions de « site historique » et d'« aire de protection »; pouvoir de la Commission d'acquiescer des immeubles pour mettre en valeur un monument historique (23 janvier).
- 1955-1967 Mandat de Paul Gouin au poste de président de la Commission.
- 1960 Classement du premier site historique : la place d'Armes, à Trois-Rivières (30 mars).
- 1961 Création du ministère des Affaires culturelles, dont Georges-Émile Lapalme est le premier titulaire (1^{er} avril).
- 1963 Amendement de la *Loi sur les monuments historiques* : introduction de la définition d'« arrondissement historique » (10 juillet).
- 1963 Déclaration du premier arrondissement historique : Québec (6 novembre).
- 1963-1965 Déclaration de sept arrondissements historiques : Québec, Montréal, Sillery, Trois-Rivières, Charlesbourg, Beauport et Carignan.
- 1964 Début du projet de restauration de Place-Royale.
- 1970 Déclaration de l'arrondissement historique de l'Île d'Orléans (11 mars).
- 1971-1972 Mandat de M^e Roland Bourret au poste de président de la Commission.
- 1972 Adoption de la nouvelle *Loi sur les biens culturels* : intégration des dispositions concernant les biens et les sites archéologiques; institution de la Commission des biens culturels à titre d'organisme consultatif (8 juillet).
- 1972-1978 Mandat de Georges-Émile Lapalme au poste de président de la Commission.
- 1973 Déclaration du premier arrondissement naturel : Percé (29 août).
- 1974 Classement du premier site archéologique : le poste de pêche et de traite de Nantagamou, Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent (23 mai).
- 1975 Déclaration de l'arrondissement historique de La Prairie (22 juillet).
- 1978 Amendement de la *Loi sur les biens culturels* : le site historique est désormais protégé par les mêmes dispositions que l'arrondissement historique (22 mars).
- 1978 Déclaration de l'arrondissement naturel de l'Archipel de Mingan (15 novembre).
- 1978-1980 Mandat de Jean-Claude La Haye au poste de président de la Commission.
- 1979 Adoption de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* : prise en considération du patrimoine dans l'élaboration des schémas d'aménagement du territoire.

- 1980-1983 Mandat de Marcel Junius au poste de président de la Commission.
- 1981 Déclaration d'un troisième arrondissement naturel, le Bois de Saraguay (6 novembre).
- 1983-1988 Mandat de Paul-Louis Martin au poste de président de la Commission.
- 1984 Tenue du Colloque international sur le patrimoine maritime, à Québec (10-13 octobre).
- 1985 Déclaration de l'arrondissement historique de Québec comme « site du patrimoine mondial », par l'UNESCO (3 décembre).
- 1986 Amendement de la *Loi sur les biens culturels*. Partage des pouvoirs entre l'État et les municipalités locales pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine architectural (2 avril).
- 1986 Citation du premier monument historique : la gare de Saint-Faustin-Station, par la municipalité de Lac-Carré (4 juillet).
- 1987 Constitution du premier site du patrimoine, par la municipalité de North Hatley (1^{er} juin).
- 1988-1997 Mandat de Cyril Simard au poste de président de la Commission.
- 1989 Tenue de la 18^e Conférence annuelle de la *Society for Industrial Archeology*, à Québec, sous le thème « L'héritage industriel dans la ville » (1^{er} 4 juin).
- 1990 Tenue du 17^e congrès mondial de l'Union internationale des architectes, à Montréal en mai 1990.
- 1991 Présentation du *Mémoire de la Commission des biens culturels à la Commission parlementaire sur la culture* (13 novembre).
- 1994 Tenue du Colloque sur la conservation des biens mobiliers, au Musée du Québec (21 octobre).
- 1997-2000 Mandat de Marcel Masse au poste de président de la Commission.
- 1999 Tenue du premier colloque réunissant le Conseil de l'Europe et la Commission
- 2000 Début du mandat de Louise Brunelle-Lavoie au poste de présidente de la Commission

Annexe VI

Index des biens mentionnés dans ce rapport

Arrondissement historique, Calixa-Lavallée
p. 21

Auberge Saint-Antoine, Québec
p. 23, 27

Banque des Marchands, Montréal
p. 23

Cathédrale Christ-Roi, Gaspé
p. 21, 31, 35

Chalouperie Godbout, Saint-Laurent, Île d'Orléans
p. 23, 27

Cinéma Corona, Montréal
p. 21, 33, 35

Cinéma Impérial, Montréal
p. 21, 33, 35

Cinéma York, Montréal
p. 23

Église de La Nativité, La Prairie
p. 27

Église de Saint-Christophe d'Arthabaska,
Victoriaville
p. 21, 35

Église et presbytère de Notre-Dame-de-la-Visitation,
Champlain
p. 21, 32, 35

Église et site de l'église de Sainte-Geneviève-de-Berthier,
Berthierville
p. 21, 35

Ensemble de bureau de l'École nationale du meuble,
Montréal
p. 35

Goélette Saint-André, Saint-Joseph-de-la-Rive
p. 23

Grange Lajoie, Saint-Urbain
p. 23

Îlot Trafalgar-Gleneagles, Montréal
p. 35

Maison Bélisle, Terrebonne
p. 23

Maison des Chapais, Saint-Denis-de-la-Bouteillerie
p. 21

Maison Louis-Bertrand, L'Isle-Verte
p. 21, 35

Maison Notman, Montréal
p. 23

Maison Paul-Émile-Borduas, Mont-Saint-Hilaire
p. 21, 35

Manoir Mauvide-Genest, Saint-Jean, Île d'Orléans
p. 23

Moulin Lemay, Ville de Portneuf
p. 27, 35

Pont Ducharme, La Bostonnais
p. 35

Pulperie, Chicoutimi
p. 23

Recensement de 1825 de Jacques Viger, Montréal
p. 35

Restaurant Île-de-France, Montréal
p. 21, 23, 31, 35

Site de l'église, Sainte-Marie de Beauce
p. 27, 35

Site de la Grave, Havre-Aubert, Îles de la Madeleine
p. 23

Site E.B. Eddy, Hull
p. 21, 35

Site historique Sacré-Cœur, Chicoutimi
p. 21, 32, 35

Site Leber-Lemoyne, Lachine
p. 21, 35

Site Nisula, MRC de la Haute-Côte-Nord
p. 21, 35

Théâtre des Variétés, Montréal
p. 21, 33, 35

Vestiges de l'ancien canal de Beauharnois,
Melocheville, Saint-Timothée et Salaberry-de-Valleyfield
p. 35

Annexe VII

Index des noms de lieu

- Berthierville. Église et site de l'église de Sainte-Geneviève-de-Berthier
p. 21, 35
- Calixa-Lavallée. Arrondissement historique
p. 21
- Champlain. Église et presbytère de Notre-Dame-de-la-Visitation
p. 21, 32, 35
- Chicoutimi. Pulperie
p. 23
- Chicoutimi. Site historique Sacré-Cœur
p. 21, 32, 35
- Gaspé. Cathédrale Christ-Roi
p. 21, 31, 35
- Havre-Aubert. Îles de la Madeleine, Site de la Grave
p. 23
- Hull. Site E.B. Eddy
p. 21, 35
- L'Isle-Verte. Maison Louis-Bertrand
p. 21, 35
- La Bostonnais. Pont Ducharme
p. 35
- La Prairie. Église de La Nativité
p. 27
- Lachine. Site Leber-Lemoyne
p. 21, 35
- Melocheville, Saint-Timothée et Salaberry-de-Valleyfield. Vestiges de l'ancien canal de Beauharnois
p. 35
- Mont-Saint-Hilaire. Maison Paul-Émile-Borduas
p. 21, 35
- Montréal. Banque des Marchands
p. 23
- Montréal. Cinéma Corona
p. 21, 33, 35
- Montréal. Cinéma Impérial
p. 21, 33, 35
- Montréal. Cinéma York
p. 23
- Montréal. Ensemble de bureau de l'École nationale du meuble
p. 35
- Montréal. Îlot Trafalgar-Gleneagles
p. 35
- Montréal. Maison Notman
p. 23
- Montréal. Recensement de 1825 de Jacques Viger
p. 35
- Montréal. Restaurant Île-de-France
p. 21, 23, 31, 35
- Montréal. Théâtre des Variétés
p. 21, 33, 35
- MRC de la Haute-Côte-Nord. Site Nisula
p. 21, 35
- Québec. Auberge Saint-Antoine
p. 23, 27
- Saint-Denis-de-la-Bouteillerie. Maison des Chapais
p. 21
- Saint-Jean, Île d'Orléans. Manoir Mauvide-Genest
p. 23
- Saint-Joseph-de-la-Rive. Goélette Saint-André
p. 23
- Saint-Laurent, Île d'Orléans. Chalouperie Godbout
p. 23, 27
- Saint-Urbain. Grange Lajoie
p. 23
- Victoriaville, Église de Saint-Christophe d'Arthabaska
p. 21, 35
- Sainte-Marie de Beauce. Site de l'église
p. 27, 35
- Terrebonne. Maison Bélisle
p. 23
- Ville de Portneuf. Moulin Lemay
p. 27, 35

Composition typographique : Mono•Lino inc.
Achévé d'imprimer en juin 2001
sur les presses de l'imprimerie
Laurentide inc. à Loretteville